

Hervé Féron signe une tribune dans la Revue du Trombinoscope de décembre 2014 consacrée à la création d'un crédit d'impôt numérique. Il s'agit pour la France de soutenir les PME et les Entreprises de Taille Intermédiaire du secteur face à la concurrence des géants américains.

Vous pouvez retrouver cette tribune ci-dessous.

# UN CRÉDIT D'IMPÔT NUMÉRIQUE POUR SOUTENIR LES PME

Par Hervé FÉRON

- ▶ Député SRC de Meurthe-et-Moselle
- ▶ Auteur d'une question écrite en août 2014 à la secrétaire d'Etat chargée du numérique, sur le développement de l'Open Data
- ▶ Maire de Tomblaine



**L**e 23 octobre dernier, le Président de la République a posé la première pierre de la nouvelle Halle Freyssinet à Paris, appelée à devenir en 2016 le plus grand incubateur numérique au monde. Le symbole est fort : par ce geste, François Hollande apporte la preuve de la volonté du Gouvernement de travailler main dans la main avec les entrepreneurs, dont l'exubérant Xavier NIEL, fondateur de Free, est l'un des plus brillants représentants.

Si l'entreprise Free a su tirer profit de la transition numérique, ce n'est pas le cas de la grande majorité des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises. Alors que les internautes français se sont largement familiarisés avec les nouveaux usages numériques, elles accusent encore un retard en la matière : seulement 14% d'entre elles ont reçu en 2013 des commandes via Internet, contre 26% en Allemagne, et 65% disposent d'un site Internet, contre 89% en Suède<sup>1</sup>.



Ce n'est pas seulement la France qui est en retard sur le numérique, mais l'Europe entière : seulement 2% des connexions mobiles transiteraient encore en 4G en Europe, contre 20% aux États-Unis ; en outre, les services 4G ne couvriraient que 30% de la population en Europe, contre 70% pour le seul opérateur Verizon aux États-Unis<sup>2</sup>. Tout porte à penser qu'il est nécessaire d'accélérer la transition numérique de notre économie.

Une idée a donc émergé, celle de la création d'un marché unique européen, pouvant générer jusqu'à 250 milliards d'euros de croissance au cours des cinq prochaines années. Mais il est à craindre qu'un tel marché unique mine la diversité culturelle en Europe. L'aplanissement des licences territoriales à travers l'Europe ouvrirait en effet la voie à un nouvel affaiblissement du droit d'auteur, d'autant plus que l'actuel Commissaire européen au numérique a qualifié la législation en matière de copyright d'« obsolète », affirmant que celle-ci « ne correspondait pas avec le monde numérique ».

**« Pour contribuer à créer un environnement numérique favorable aux entreprises, des solutions existent, sans pour autant attenter aux systèmes de droits d'auteurs et à notre exception culturelle française »**

Pour contribuer à créer un environnement numérique favorable aux entreprises, des solutions existent, sans pour autant attenter aux systèmes de droits d'auteurs et à notre exception culturelle française. L'État pourrait ainsi utiliser la commande publique pour stimuler l'innovation digitale, mettre en place un enseignement destiné à familiariser collégiens et lycéens avec la programmation informatique, ou encore encourager fiscalement les investissements dans les actifs et les compétences numériques.

C'est cette dernière proposition qui doit retenir notre attention : celle de la création, sur le modèle du crédit d'impôt recherche, d'un crédit d'impôt numérique ciblé pour aider les PME et les ETI à rattraper leur retard en matière d'adoption des services de « cloud », des connexions à haut débit, de sécurité informatique. Ainsi, les opérateurs français seraient en mesure de résister à l'hégémonie des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft), qui trustent une part énorme du marché du numérique et sont régulièrement accusés de pratiquer l'optimisation fiscale.

Il est plus que jamais nécessaire que l'État saisisse pleinement la chance du numérique. Alors même que le Projet de loi sur la croissance et l'activité cherche à laisser libre cours à l'innovation des entreprises françaises, le Gouvernement doit s'interroger sur l'opportunité de la mise en place d'un crédit d'impôt numérique. ●

1. Selon une étude du cabinet de conseil McKinsey France parue en septembre 2014

2. Selon une étude de la société Etno

